



Les Fonds européens

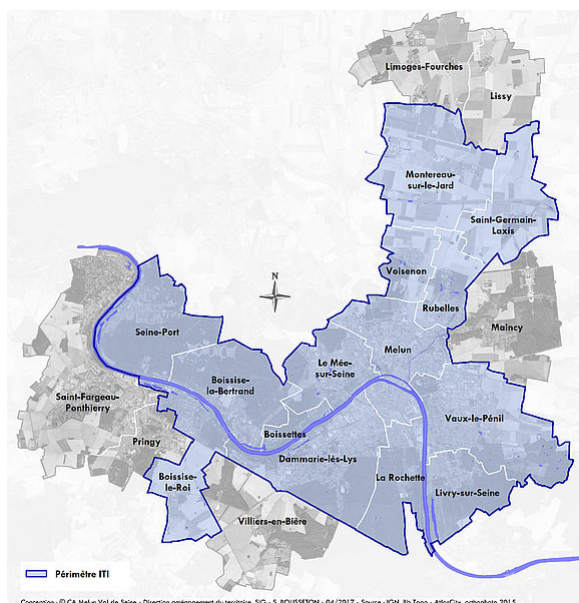
L'Europe s'engage à Melun Val de Seine. Grâce à son concours financier, l'Agglo peut mener de nombreux projets sur le territoire. Retrouvez en vidéo (ci-dessous), une rétrospective de 2016 à 2020.



L'agglomération Melun Val de Seine fait partie des 15 territoires sélectionnés en Île-de-France qui bénéficient du Volet Urbain des fonds européens FEDER-FSE 2014-2020.

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) est un outil de territorialisation de l'aide européenne visant à faciliter la mise en oeuvre de projets adaptés aux spécificités de chaque territoire suivant une stratégie de territoire intégrée mobilisant à la fois des fonds FEDER et FSE.

En 2015, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a répondu à l'appel à projet "Interract'If 2020 pour une croissance innovante, inclusive et durable en Ile-de-France", porté par l'Europe et la Région Ile-de-France. Le territoire de l'ITI Melun Val de Seine fait désormais partie des 15 territoires sélectionnés en Ile-de-France qui bénéficient du Volet Urbain des fonds européens FEDER-FSE 2014-2020.



Le territoire ITI Melun Val de Seine coïncide avec le territoire des 14 Communes qui constituaient la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine au moment de la candidature en 2015 : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le Jard, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux le Pénil, Voisenon.

<https://www.melunvaldeseine.fr/lagglomeration/les-fonds-europeens?>

Qu'est ce qu'un ITI?

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) est un outil dédié au développement urbain intégré permettant de répondre aux enjeux spécifiques du territoire.

Une enveloppe prévisionnelle de 6 126 232 € FEDER/FSE a été allouée au territoire de Melun Val de Seine pour l'ensemble de la programmation 2014-2020 afin de contribuer au financement des projets éligibles et retenus par la Région, qu'ils soient sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou sous maîtrise d'ouvrage d'organismes extérieurs.

Les projets susceptibles d'être financés au titre de l'ITI doivent s'inscrire dans les axes d'intervention suivants :

- Soutenir l'aménagement durable des territoires,
- Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi,
- Favoriser les dynamiques de l'inclusion,
- Investir dans l'éducation et adapter les compétences,
- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Les projets sont sélectionnés, au regard de la stratégie du territoire, par un **Comité de Sélection et de Suivi ITI** composé d'élus, de techniciens et de partenaires de Melun Val-de-Seine.

A ce jour, 5 584 550 € ont été engagés sur les 23 projets validés par le Comité de Sélection et de Suivi, parmi lesquels la construction de la maison médicale à La Rochette, la création du Centre d'Affaires dans les Quartiers (L'Atelier), la rénovation thermique de la copropriété Espace au Mée-sur-Seine et le projet de lutte contre le décrochage scolaire, le Plan de Persévérance Scolaire.

Tout projet financé dans le cadre de l'ITI 2014-2020 devra s'achever avant la fin de 2021. La prochaine programmation européenne couvrira la période 2021-2027.

ACTUALITÉ CONNECTÉE



FONDS EUROPÉENS

Une formation sur-mesure pour faciliter la réinsertion professionnelle



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / FONDS EUROPÉENS / POLITIQUE DE LA VILLE

L'Atelier : une troisième antenne au Mée-sur-Seine



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / R

Training Center de Villarc

[Toutes les actualités](#)



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex

<https://www.melunvaldeseine.fr/agglomeration/les-fonds-europeens?>

01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30